

Réponses de Jean pierre SEVREZ maire sortant de La Grave et candidat le 15/22mars 2020

Merci de vous exprimer sur les points ci après :

A1- Comment envisagez-vous d'améliorer la qualité et la maîtrise des prix du service de l'eau dans votre commune?

L'eau est en gestion Communale.Elle n'est pas traitée car sa qualité naturelle est bonne d'après les analyses de l'ARS. Son tarif est au plancher permis par l'agence de l'eau pour avoir des subventions.

A2- Pour vous, la SPL ESHD est-elle un prestataire adapté pour le service public de l'eau ? Lui confierez-vous la gestion de l'eau de votre commune (si ce n'est déjà fait) ?

La SPL est un bon outil de gestion publique. ESHD doit améliorer sa gestion interne en cas de développement. Nous lui avons confié seulement la facturation de l'eau, pas le service.

A3- Quelle est votre vision, pour votre commune, de l'application de la loi NOTRe (transfert obligatoire de compétence à la CCB au plus tard en 2026) ?

Si elle ne change pas, la loi doit s'appliquer. En 2026 la gestion de l'eau doit rester publique même à la CCB.

A4- Quelle place comptez-vous donner aux associations d'usagers dans le pilotage de ce service public ?

La démocratie représentative ne permet pas d'intégrer les associations d'usagers dans le processus décisionnel des SPL. Des outils de consultation et d'échange avec ces associations existent et doivent être mis en place pour qu'elles puissent donner régulièrement leur avis.

B- Politique de l'assainissement.

Pour les habitants du Briançonnais, l'assainissement reste un problème majeur.

Le contrat de DSP entre la CCB et SEERC-SUEZ a démontré toutes ses insuffisances depuis 14 ans. Les parties sont en conflit juridique, le fonctionnement opérationnel est gravement perturbé. La CCB a pris l'initiative d'une rupture anticipée du contrat. Cette décision a été suspendue par un jugement de référé (janvier 2020).

Merci de vous exprimer sur les points ci après :

B1- Êtes-vous prêt à continuer le processus devant aboutir à l'abandon du contrat entre la CCB et SEERC-SUEZ ?

Clairement : OUI

B2- Quelles sont vos propositions sur la future gestion de l'assainissement ?

Gestion publique sans hésitation. A priori sous la forme d'une SPL comme délibéré par la CCB.

B3- Comment prévoyez-vous l'évolution des prix de l'assainissement pour les usagers ?

Sans augmentation à l'heure qu'il est. L'incertitude d'une éventuelle condamnation à des indemnités pour bénéfices manqués peut, suivant les modèles économiques connus, induire une augmentation de 12 € par unité logement.

A long terme, le prix de l'assainissement devrait pouvoir baisser, mais la visibilité à 25 ou 30 ans n'est pas très bonne.

B4- Pour vous, le projet d'augmentation de la capacité de la station d'épuration Pur'Alp (pour un investissement estimé à près de 8 millions d'euros, en raison des plans de développement immobilier du Briançonnais), est-il nécessaire et raisonnable -à court, moyen ou long terme - ?

Indispensable quelque soit l'exploitant.

B5- Quelle place comptez-vous donner aux associations d'usagers dans le pilotage de ce service public ?

Au maximum de ce que permet ou permettra la loi. Avis consultatifs régulièrement exprimés.

C- La ressource en eau.

La ressource en eau dans le Briançonnais n'est pas illimitée, et nous devons la partager avec les populations en aval. Les activités humaines, notamment touristiques ici et agricoles en aval, tirent de plus en plus sur cette ressource.

Merci de vous exprimer sur les points ci après :

C1- Quelle seront vos priorités pour une gestion plus responsable de la ressource en eau ?

Réduction des fuites sur les réseaux, généralisation des compteurs, mesure des quantités prélevées dans le milieu naturel aux captages.

C2- Comment concilier développement touristique et économie de l'eau ?

Encadrer plus strictement la production de neige de culture.

Limiter voire interdire les établissements style « Durancia »

L'économie de l'eau est aussi une affaire de civisme (ex : douches au lieu de bains, etc.)

D- Démocratie et organisation institutionnelle.

Au fur et à mesure des transferts de compétence, il semble que les conseils municipaux s'estiment «dépossédés» des domaines concernés. Il en résulte que la gestion communautaire est éloignée des conseils municipaux et encore plus de la population, ce qui pose un problème de démocratie.

Merci de vous exprimer sur les points ci après :

D1- Comptez-vous débattre prochainement au sein de votre conseil municipal des problématiques soulevées par les questions qui précèdent ?

Le débat est toujours bon. Toutefois les bien publiques indispensables à la vie ne doivent pas être gérés « à l'affectif » Commune par Commune mais d'une façon plus macroscopique pour une meilleur répartition et gestion de la ressource.

D2- Comptez-vous faire des élus à la CCB de vrais porte-parole de votre conseil municipal ?
Mettez-vous à l'ordre du jour de vos conseils municipaux des compte-rendus des positions prises en conseil communautaire ?

Les positions prises par le conseil Communautaire sont à la disposition de chaque citoyen sur le site internet de la CCB. Il suffit de quelque « clics ». Encore faut-il s'intéresser !!!

Merci !